

1. Champ d'application

¹Les présentes conditions complémentaires relative à la prise de rendez-vous via le site internet www.misintell.com ou www.mis.swiss (ci-après : « CC-RDV ») s'appliquent automatiquement lorsqu'un utilisateur, renvoi le formulaire dédié sur le site. Elles s'appliquent en complément des conditions générales d'utilisation.

2. Dispositions complémentaires lors d'une prise de rendez-vous en ligne

¹Lorsque que l'utilisateur renvoi le formulaire, il veille à indiquer une proposition de créneau selon sa préférence. MIS s'efforcera de tenir compte du souhait de l'utilisateur, mais n'est nullement tenu d'organiser un rendez-vous à la date proposée par l'utilisateur.

²Un rendez-vous est considéré comme pris lorsqu'MIS et l'utilisateur ont expressément démontré leur volonté d'y participer.

³Si l'utilisateur ne confirme pas la date et l'heure de rendez-vous alors proposée par MIS en réponse à la demande de l'utilisateur et ce, même si celles-ci seraient identique aux données du formulaire, le rendez-vous n'est pas considéré comme pris.

⁴Dès lors qu'un rendez-vous est convenu et validé par les parties, MIS s'organise pour recevoir l'utilisateur à la date et l'heure convenu.

⁵Un rendez-vous préliminaire ou la première consultation est gratuite si elle débouche sur la conclusion d'un mandat de prestation dans les 30 jours. À défaut, la consultation est facturée au client selon les tarifs en vigueur à l'annexe 1 des conditions générales MIS.

⁶Il peut être demandé à l'utilisateur ou au client de payer le rendez-vous ou la consultation soit d'avance, soit lors de l'entretien, soit encore dans un délai inférieur au 30 jours indiqués à l'alinéa 5. Par conséquent, lors de la conclusion d'un mandat dans le délai précité, l'utilisateur ou le client pourra faire valoir le montant versé en déduction sur une demande de provision ou sur une facture ultérieure.

⁷Les entretiens se déroulent, en général, soit dans les locaux de MIS à Genève ou à Sion, soit dans des locaux tiers à Genève, Lausanne ou Fribourg. MIS peut organiser, à la demande du client, des entretiens dans d'autres lieux.

⁸À la demande du client, MIS conçoit sous certaines conditions d'effectuer des rendez-vous ou entretiens par visio-conférence.

3. Dispositions finales

¹S'il devait apparaître des contradictions entre les présentes CC-RDV et les conditions générales d'utilisation ou les conditions générales MIS, les dispositions de ces deux dernières prévaudraient afin de garantir une stabilité juridique des relations.